

## Devenir Référent santé-sécurité au travail

Selon l'obligation résultant des dispositions de la loi du 20 juillet 2011 et de son décret d'application du 30 janvier 2012.

Article 4644-1 du code du travail : « L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ».

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16.

Améliorer la santé et la sécurité de ses salariés, être dans une démarche de maîtrise des risques professionnels, de protection et de prévention, sont des préoccupations clés des entreprises au-delà des obligations réglementaires. Cette formation apporte des méthodes et des outils incontournables pour réussir ce défi aux managers ou aux personnes désignées pour gérer la santé et la sécurité au sein de l'entreprise de manière opérationnelle, sur le terrain.

### Objectifs:

- Connaître les missions du référent Santé Sécurité au Travail.
- Rechercher le cadre réglementaire.
- Identifier les acteurs sur lesquels s'appuyer.
- Expliquer la démarche d'évaluation des risques.

### Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative alternée avec des apports théoriques illustrés par des cas pratiques, jeu de rôle.

### Modalités d'évaluation :

- Le séquençage pédagogique est tel qu'il comporte une phase de découverte, une phase de démonstration, une phase d'application puis une phase d'évaluation pour chaque rubrique. L'évaluation se fait donc de manière continue, les échanges au sein du groupe, les questions réponses et les quizz sont autant d'outils d'évaluation.

### Public :

Référent Santé Sécurité désigné par son employeur en conformité à l'article L4644-1 du code du travail. Toute personne devant venir en support d'une démarche de prévention, hygiène et sécurité.

### Prérequis :

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation.

**Documents utiles si disponibles** : programme de prévention, plans de préventions et DUERP.

**Durée** : 2 jours (14 heures)

## PROGRAMME

### 1. Identifier le cadre des missions du référent SST

- Qui est le référent Santé Sécurité au Travail ? (mandaté par l'employeur, au sein du CSE)
- Les rôles du Référent SST (participer à l'analyse des situations de travail, à l'élaboration de projets de prévention, au suivi des actions, aux activités de veille)
- La place du référent SST dans l'entreprise
- L'organisation des missions du référent SST
- Les qualités du référent SST
- Les enjeux liés à la démarche SST

### 2. Décrire la législation en Santé Sécurité au Travail

- Un peu d'histoire
- Les sources du droit, la hiérarchie des textes (Directives Européennes, Constitution, Lois, Décrets, Arrêtés, Circulaires)
- Le Code du Travail
- Les principaux textes (obligations de sécurité, principes généraux de prévention, évaluation des risques, DU)

### 3. Identifier les divers acteurs

- Acteurs internes : CSE, Centre de Santé au Travail, équipes d'intervention
- Acteurs externes : Inspecteur du Travail ou de la CRAM, assureurs, ...
- Les sources documentaires : presse, internet, ...

### 4. Evaluer les risques

- Principes et méthodes du Document Unique
- Les risques (dangers, exposition, risques, accident du travail, maladie professionnelle, familles de risque)
- Les niveaux de risque
- Le programme d'actions
- Outils d'analyse à posteriori d'un accident : le 5 Pourquoi et l'Arbre des causes